

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ILLFURTH du LUNDI 13 OCTOBRE 2014 à 20 heures

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

Présents :

Messieurs et Mesdames **Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Bernard GANSER, Jean WEISENHORN, Jean KLEIBER, Pierre Paul KIENTZ, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE** à partir du point 2, **Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Christine BERNARD, Anne-Catherine SCHOENIG, Pierre GANSER**

Absents excusés et ont donné procuration :

Mesdames **Emilie ERISMANN** à Danielle BUHLER - **Myriam SUTTER/TOLLINI** à Bertrand MARCONNET – **Carine TSCHIEMBER** à Régine DOLLE -

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

---oOo---

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur Christian SUTTER ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux membres présents et au public toujours fidèle.

---oOo---

Ordre du jour

- 1) CHASSE
 - Mise en place de la commission consultative communale de la chasse
 - Renouvellement des baux du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024
- 2) FINANCE
 - Dématérialisation : approbation de devis
 - Subventions
 - Indemnités de mission aux élus
- 3) SAGE de la Largue
- 4) Liaison Altkirch – Burnhaupt – Mulhouse : enquête publique
- 5) Rapports annuels 2013
 - Communauté de communes du secteur d'Illfurth
 - Syndicat mixte pour le Sundgau
 - Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn
 - Syndicat départemental d'électricité et de gaz
- 6) Divers

1) CHASSE

Mise en place de la commission consultative communale de la chasse

La commission communale consultative de la chasse est désignée dans les mêmes conditions que la commission d'appel d'offres, à savoir : 3 membres titulaires et trois membres suppléants élus. La municipalité propose de prendre les mêmes membres.

Monsieur Jean KLEIBER, membre titulaire de la commission d'appel d'offre a été nommé représentant du centre régional de la propriété forestière Lorraine-Alsace et Monsieur Benoît WOLF, membre suppléant représentant de la chambre d'agriculture.

Il faut donc encore désigner deux personnes en qualité de suppléant.

Monsieur Pierre Paul KIENTZ et Madame Anne SEITHER proposent leur candidature en qualité de membre suppléant.

Délibération : Commission consultative communale de la chasse

Le conseil municipal approuve la décision de prendre les membres de la commission d'appel d'offres pour siéger à la commission consultative communale de la chasse

Vu que deux membres de la commission d'appel d'offres ont été nommés délégués par des organismes siégeant au sein de la commission consultative communale de la chasse (4C)

Après délibération,

Le conseil municipal

DESIGNE, à l'unanimité, en qualité de membre suppléant de la commission communale consultative de la chasse Monsieur Pierre Paul KIENTZ et Madame Anne SEITHER.

RAPPELLE que

Les membres titulaires sont : Benoît GOEPFERT, Bernard GANSER, Fabienne BAMOND

Les membres suppléants sont : Francis BOCHENEK, Pierre Paul KIENTZ, Anne SEITHER.

Renouvellement des baux du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024

Le maire donne lecture du courrier adressé aux propriétaires fonciers concernant l'affectation du produit de la chasse. Il donne connaissance des résultats de la consultation.

Sur 567 propriétaires consultés pour une surface totale de 694ha42a08ca,

392 ont répondu en faveur de l'abandon à la commune pour une surface de 603ha16a93ca.

La majorité qualifiée est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse. Ce montant sera affecté à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole d'un montant annuel d'environ 12 250 €.

Il informe que la commune a deux lots de chasse et une chasse réservée.

Le lot 1, situé à l'ouest du chemin de fer d'une superficie de 392ha dont 8 ha de forêt. Ce lot comprend aussi une chasse réservée de 15ha60, rajouté de 21ha d'un seul tenant sur le ban de la commune de Spechbach-le-Bas. Le principe est d'avoir 25ha de terres ou de forêt d'un seul tenant pour être réservataire.

Le lot 2, situé à l'est du chemin de fer d'une surface de 324ha dont 250 ha de forêts.

Il précise que les locataires sortants ont fait valoir leur droit de priorité. Le locataire du lot 1 demande de revoir son prix à la baisse au motif que le lot est un lot de plaines et qu'il a une perte d'exploitation suite à la chasse réservée.

Délibération : Renouvellement des baux de chasse du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024

Le Conseil municipal, après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, et notamment le cahier des charges arrêté par le Préfet et après avis de la commission communale de chasse :

1. prend acte de la décision des propriétaires, publiée le 1^{er} octobre 2014 concernant l'abandon du produit de la location de la chasse et décide d'affecter ce produit à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole

2. décide de fixer à 716 ha la contenance des terrains à soumettre à la location,

3. décide de procéder à la location en deux lots comprenant :

a. le lot n° 1, représentant 392 (trois cent quatre vingt douze) ha dont 8 (huit) ha boisés, et englobant les terrains situés à l'ouest du chemin de fer, hors terrains situés dans la zone agglomérée du ban communal d'ILLFURTH

b. le lot n° 2, représentant 324 (trois cent vingt quatre) ha dont 250 (deux cent cinquante) ha boisés, et englobant les terrains situés à l'est du chemin de fer, hors terrains situés dans la zone agglomérée du ban communal d'Illfurth

4. décide de prend acte de la demande d'un propriétaire Monsieur Jean-Pierre MEYER, de se réserver la chasse sur ses terrains, dont la surface totale sur le ban d'Illfurth représente 15.6 hectares situés dans le lot 1 attenant à plus de 20 hectares sur le ban de la commune de Spechbach-le-Bas

5. décide de mettre les différents lots en location, par convention de gré à gré, les locataires en place ayant fait valoir leur droit de priorité.

6. décide pour les lots loués par convention de gré à gré, de fixer le prix de la location comme suit :

- lot n° 1 - 3 000 € (trois mille euros) par an
- lot n° 2 – 8 225 € (huit mille deux cent vingt cinq euros) par an

7. autorise le maire à signer les conventions de gré à gré

8. fixe une contribution financière pour la partie réservée à Monsieur Jean-Pierre MEYER, proportionnelle à l'étendue cadastrale du fonds et basée sur le prix moyen de location de la chasse du lot 1 à Illfurth, soit un montant de 132 € par an.

9. fixe à 150 € par an la participation du locataire du lot n° 2 aux frais de protection (engrillagement) rendus nécessaires pour la protection des plantations et régénérations.

Dit qu'une copie du procès verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse sera annexée à la présente délibération.

---oOo---

2) FINANCES

Dématérialisation : approbation devis

Au 1^{er} janvier prochain, la comptabilité communale devra être dématérialisée.
Des offres ont été demandées à plusieurs fournisseurs.

Ces logiciels facilitent la gestion et l'archivage électronique des délibérations, des actes, des factures, des retours de la trésorerie ...et simplifient la télétransmission.

L'offre de la société STI est la mieux disante. La société nous propose une location sur 5 ans au prix de 130 € HT/mensuel.

Nous attendons une réponse de notre service informatique, pour savoir si notre serveur actuel est suffisant où s'il faut un serveur dédié à la dématérialisation.

Le conseil approuve l'offre de la société STI.

Subventions

L'association Burgdeifala a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention pour financer ses nombreux déplacements en France et à l'étranger. Elle a aussi enregistré un nouveau CD dont le coût s'élève à 2 800 €. Le maire précise que cette association répond toujours présente quand nous la sollicitons et propose l'octroi d'une subvention de 600 €.

Délibération : VOTE DE SUBVENTIONS

Vu le code général des collectivités locales

Vu le crédit restant à affecter de 1 039 € - article 6574 du budget 2014

Vu la demande de l'association Burgdeifala d'Illfurth pour financer l'enregistrement de leur CD

Après délibération

Le Conseil municipal
Pour **18**
Contre **5**
Abstention **0**

DECIDE d'accorder une subvention de 600 € (six cents euros) à l'association Burgdeifala d'ILLFURTH pour financer l'enregistrement de leur CD

PREND acte qu'il reste un crédit de 439 € à affecter

La société de musique « Saint Martin » d'Ilfurth a sollicité la commune pour l'attribution d'un prix destiné au palmarès du 25^e salon qui aura lieu les 8 et 9 novembre prochain. L'an dernier une subvention de 350 € leur a été versée. Monsieur Jean WEISENHORN informe que la société participera à la manifestation du 18 octobre prochain.

Délibération : VOTE DE SUBVENTIONS

Vu le code général des collectivités locales

Vu le crédit restant à affecter de 439 € - article 6574 du budget 2013

Vu la demande de la société de musique Saint Martin d'Ilfurth pour l'attribution d'un prix destiné au palmarès du salon de peinture 2014

Après délibération

Le Conseil municipal

Pour **23**
Contre **0**
Abstention **0**

DECIDE d'accorder une subvention de 350 € (trois cent cinquante euros) à la société de musique Saint Martin d'Ilfurth

PREND acte qu'il reste un crédit de 89 € à affecter

Indemnité de mission des élus

Tous les ans l'association des maires de France organise le congrès des maires à Paris et invite le maire et les représentants des communes à y assister. Cette année le congrès aura lieu les 25, 26, et 27 novembre prochain.

3 élus souhaitent y participer à savoir le maire et les adjoints Benoît GOEPFERT et Fabienne BAMOND.

La municipalité a décidé d'instaurer un roulement annuel limité à deux personnes.

La commune prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement pour deux personnes.

A titre exceptionnel, l'inscription de Madame BAMOND au congrès des maires sera pris en charge par la commune.

DELIBERATION : Frais de mission des élus

Vu l'article L.2123.18 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article 10 du décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'état

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

Messieurs Christian SUTTER, Benoît GOEPFERT et Madame Fabienne BAMOND ne participent pas au vote

Le conseil municipal

POUR	20
Contre	0
Abstention	0

MANDATE Messieurs Christian SUTTER, maire, Benoit GOEPFERT, 1^{er} adjoint pour participer au congrès des maires du 25 au 27 novembre 2014

Madame Fabienne BAMOND, 3^{ème} adjointe souhaitant aussi y participer, il a été décidé de ne financer que son inscription au congrès soit 90 €.

PREND en charge les frais de mission de Messieurs Christian SUTTER et Benoît GOEPFERT.

DECIDE la prise en charge des frais réels de déplacement et d'hébergement des intéressés dûment mandatés

PREND en charge les frais d'inscriptions soit 90 € x 3 personnes = 270 €

DIT que les crédits sont prévus au budget 2014, article 6532

3) SAGE DE LA LARGUE

Chaque conseiller a été destinataire du plan d'aménagement et de gestion durable, du règlement ainsi que l'évaluation environnementale accompagnant le projet.
Les conseillers en ont pris acte.

---oOo---

4) LIAISON ALTKIRCH BURNHAUPT MULHOUSE : enquête publique

L'enquête publique est en cours depuis le 15 septembre et se termine le 24 octobre prochain.

Le maire propose que le conseil donne son avis afin qu'il soit consigné dans le registre.

Délibération : Réalisation de la liaison routière entre le secteur d'Altkirch et Mulhouse, et l'autoroute A36 à Burnhaupt-le-bas

Vu le dossier d'enquête publique relative au projet de réalisation de la liaison routière entre le secteur d'Altkirch et de Mulhouse, et l'autoroute A 36 à Burnhaupt-le-bas

Après délibération

Le conseil municipal

Pour 18

Contre 1

Abstention 4

Demande vivement que la liaison Altkirch – Mulhouse – Burnhaupt soit réalisée le plus rapidement possible dans le souci de diminuer sensiblement le trafic du transit passant par notre village dans le but d'améliorer la sécurité des habitants

Souligne également l'intérêt économique qu'aura une telle infrastructure sur la commune et le secteur de la communauté de communes d'Illfurth grâce à l'accès direct desservant notre territoire.

---oOo---

5) RAPPORTS ANNUELS 2013

Tous les rapports ont été transmis aux conseillers pour information.

Communauté de communes du secteur d'Ilfurth

Délibération : Présentation du rapport d'activité - année 2013

VU le rapport établi par la Communauté des Communes du Secteur d'ILLFURTH,

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

PREND acte du rapport d'activité relatif à l'exercice 2013

Syndicat mixte pour le Sundgau

DELIBERATION : Présentation du rapport annuel 2013 du syndicat mixte pour le Sundgau

VU le rapport établi par le syndicat mixte pour le Sundgau

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

PREND acte du rapport annuel 2013 du syndicat mixte pour le Sundgau.

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn

Monsieur Christian SCHIRLIN, délégué du syndicat suggère une visite des installations du syndicat des eaux.

Délibération : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

VU la loi 95-101 du 2 février 1995 et le décret 95-635 du 6 mai 1995,

APRES avoir entendu les explications qui lui ont été fournies par Monsieur le Maire,

VU le rapport établi par le SIAEP,

APRES en avoir discuté,

Le Conseil Municipal

PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau de l'exercice 2013 établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs

Syndicat départemental d'électricité et de gaz

Délibération : Présentation du rapport annuel du syndicat départemental d'électricité – année 2013

VU le rapport établi par le Syndicat départemental d'électricité

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

PREND acte du rapport annuel 2013 du syndicat départemental d'électricité.

--

6) DIVERS

Remerciements reçus en mairie :

Madame Marie Thérèse MAEDER, à l'occasion de ses 80 ans
Madame Marie Thérèse FERMENT, à l'occasion de ses 75 ans
Madame Ouerdia SOUDED, à l'occasion de ses 87 ans
Madame Marie Thérèse TRESCH, suite au décès de son mari
Madame Marguerite KLEIBER, à l'occasion de ses 95 ans.

SERVITUDE sur chemin communal privé

Les époux TOLLINI ont obtenu un permis de construire pour une maison d'habitation rue du Berg. Le terrain est desservi par un chemin rural privé de la commune. Pour leur permettre le raccordement au réseau d'assainissement et au réseau d'eau, le maire propose de leur accorder une servitude de pose et d'entretien des canalisations et réseaux.

Délibération : Autorisation de servitude de pose et d'entretien des canalisations et réseaux sur le chemin rural privé

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le permis de construire des époux TOLLINI

Considérant qu'il apparaît nécessaire de prévoir le passage des réseaux sur le domaine privé de la commune en vue du raccordement de leur future maison d'habitation

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire

Après en avoir délibéré

Monsieur Bertrand MARCONNET ne participe pas au vote au nom de Madame TOLLINI-SUTTER dont il a la procuration

Le conseil municipal

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

DECIDE d'accorder une servitude de pose et d'entretien des canalisations et réseaux sur le chemin rural privé dénommé rue du Berg appartenant à la commune d'Illfurth (fonds servant) en vue du raccordement de la future maison d'habitation de Monsieur et Madame Gilles TOLLINI, située sur la parcelle n° 250, section 11 (fonds dominant)

CHARGE le maire de la rédaction de l'acte correspondant et de l'inscription de la servitude au livre foncier

AUTORISE monsieur Benoît GOEPFERT, adjoint au maire à signer l'acte.

Informations :

La réunion avec la sous-préfecture, les voies navigables de France, la gendarmerie, les riverains et les gérants du SUN PUB est prévue mercredi 15 octobre à 19h30.

La réunion publique annoncée lors des élections municipales est repoussée au mois de février prochain.

--

Madame Régine DOLLE au nom de l'APESI signale la dangerosité de la passerelle en bois sur la piste cyclable menant au collège. Plusieurs collégiens ont fait des chutes.

--

Monsieur Pierre Paul KIENTZ informe que le Salon du livre a eu lieu le 5 octobre et que les élus étaient peu représentés. Il rappelle que l'inscription au spectacle CIRKOPOLIS à la Filature le 6 décembre prochain est en cours.

--

Monsieur Jean WEISENHORN annonce la manifestation du samedi 18 octobre à partir de 15 heures – Inauguration du cœur d'Illfurth avec les artisans commerçants

Monsieur Christian SCHIRLIN invite aux festivités du 125^{ème} anniversaire du corps des sapeurs pompiers d'Illfurth le dimanche 19 octobre ; le matin la partie officielle avec changements de grade, remises de médailles et l'après-midi récréatif avec exercices des pompiers, concours de dessin des 9 classes de nos écoles et un lâcher de ballons en faveur de Charline.

Le maire souligne la compréhension des pompiers, suite à l'utilisation de matériels communs aux deux manifestations.

--

Monsieur Pierre Paul KIENTZ annonce le concert le samedi 29 novembre prochain de la Forlane de Guebwiller, composée de 40 musiciens et autant de choristes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h25.